

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

L'APTS présentera son mémoire *Placer le bien-être des enfants au cœur de nos priorités*

Longueuil, le 26 mai 2020 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) présentera aujourd'hui en audience ses propositions pour améliorer les services de protection de la jeunesse à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ).

« Nos membres ont le bien-être des enfants à cœur, mais la surcharge de travail les empêche depuis trop longtemps de leur accorder le temps et l'attention requis. On doit procurer du renfort aux intervenant·e·s en centre jeunesse et en première ligne. Il est urgent de reconnaître leurs compétences et leur jugement en leur allouant l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de leur mandat, souvent restreinte par la lourdeur de la reddition de compte exigée par un réseau beaucoup trop centralisé », revendique Andrée Poirier, présidente de l'APTS.

Représentant la majorité des personnes salariées de la protection de la jeunesse, l'APTS est de toutes les tribunes pour exiger des réinvestissements massifs, tant en première qu'en deuxième ligne, afin de renforcer la capacité du réseau de la santé et des services sociaux à accomplir son mandat de protection de la jeunesse québécoise.

« Le premier ministre appelait récemment les syndicats à collaborer avec le gouvernement pour améliorer les conditions de travail dans le réseau. Nous le prenons au mot et voulons profiter des négociations en cours pour trouver des solutions aux graves problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre qui affligent non seulement la protection de la jeunesse, mais aussi l'ensemble des corps de métiers du réseau de la santé et des services sociaux », souligne Andrée Poirier.

Des solutions concrètes pour la protection de la jeunesse

L'APTS propose dans son [mémoire](#) une vingtaine de pistes pour améliorer l'organisation et le financement des services, les conditions de travail et d'exercice des intervenant·e·s, l'organisation et le mode de fonctionnement des tribunaux ainsi que le cadre législatif balisant le mandat exceptionnel donné aux personnes salariées des services jeunesse.

Parmi celles-ci, mentionnons la mise en place d'un dépistage précoce pour intervenir le plus tôt possible dans le développement des tout-petits, la désignation d'un·e intervenant·e pivot pour toute intervention en première ligne auprès d'un enfant, la promotion de la co-intervention pour mettre fin au travail en silo, une révision de la charge de travail des salarié·e·s en fonction de la complexité des cas ainsi qu'un meilleur arrimage entre les milieux cliniques et judiciaires.

« Le manque de cohésion que nous déplorons dans les services jeunesse ne pourra être corrigé sans la création d'une structure autonome à l'intérieur des CISSS et des CIUSSS, qui regrouperait l'ensemble des services de protection de la jeunesse ainsi que les services psychosociaux et de réadaptation complémentaires. Une direction unique bénéficiant des ressources humaines et des budgets nécessaires à l'accomplissement du mandat de protection de la jeunesse s'avère vitale », fait valoir Andrée Poirier.

L'APTS propose également la création d'une institution permanente et indépendante : un·e Protecteur·trice de l'enfance et de la jeunesse. À l'image d'un·e ombudsman, cette personne serait désignée par l'Assemblée nationale du Québec et aurait la responsabilité de l'élaboration et de l'application d'une politique nationale contre la maltraitance des enfants.

À propos de l'APTS

L'[Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#) (APTS) regroupe et représente quelque 56 000 membres, dont plus de 10 000 dans les services de protection de la jeunesse, qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

- 30 -

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc
Conseiller en communication et en relations médias
Cell. : 514 609-2906